

COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS DE FORMATION FORMATION EN ERGOTHERAPIE

COÛT, RESSOURCES ET FINANCEMENT

COÛT par an

- Formation 2021/2022 1300.00 € pour les étudiants non pris en charge
6500.00 € pour les personnes prises en charge par leur employeur
- Droits de scolarité 170.00 € (possibilité de prise en charge selon la situation de l'étudiant)
- Sécurité sociale étudiante 215.00 € (remboursable pour les boursiers)
- Contribution à la vie étudiante : 92.00 €

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Il n'existe Aucune possibilité d'hébergement sur le site du CHU

Hébergement possible en résidence universitaire : s'adresser au CROUS – 15 rue Guillaume VII le Troubadour – 86000 POITIERS – 05 49 60 88 00

Restauration :

- possible au self du CHU à partir de 13h (11^e étage de la Tour Jean Bernard) tarif CROUS
- Au CROUS sur présentation de votre carte Etudiant

BLOUSES, MATERIELS PEDAGOGIQUE, et SURCOÛT

- Les blouses sont fournies par le CHU avant chaque stage. Il appartient à l'étudiant de l'entretenir suivant le protocole d'hygiène en usage ;
- Ordinateur et suite bureautique : l'ordinateur est devenu un outil indispensable afin de se connecter à la plateforme ENT. De même les productions écrites participent au développement des compétences professionnelles. La forme tapuscrit est exigée ;
- Frais de déplacement ou/et de location supplémentaires liés aux stages. Un véhicule et un Permis de conduire est fortement recommandé.

RESSOURCES FINANCIERES

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine.

Des indemnités de déplacement sont versées pour les stages s'effectuant en dehors de la commune de l'Institut de Formation. (Sur production de justificatifs). Il est souhaitable de disposer d'un moyen de locomotion pour certains déplacements exigés par la formation.

Des bourses d'études peuvent être attribuées par la Région Poitou-Charentes, sous conditions de ressources. (<http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides>)

FINANCEMENT POSSIBLES

Suivant votre situation personnelle, cocher l'un des critères ci-dessous vous concernant :

Vous avez travaillé 910 heures minimum (6 mois temps plein) dans les 24 derniers mois.

Seules les périodes n'ayant pas déjà servies à ouvrir des droits sont prises en compte (pas de démission).

→ Vous pouvez vous inscrire au Pôle emploi Nouvelle Aquitaine (sur internet) : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Attention il faut vous inscrire en demandeur d'emploi, pas en formation

OU

Vous êtes déjà inscrit au pôle emploi et vous aurez encore des allocations de chômage à l'entrée en formation.

→ Fournir, votre confirmation d'inscription au pôle emploi et votre ouverture de droit

Vous avez travaillé 36 mois à temps plein dans toute votre carrière, inscrit au pôle emploi et plus d'allocation de chômage :

→ Vous devez demander un dossier de rémunération de la région Nouvelle-Aquitaine à l'institut de formation (attention ce dispositif peut être modifié ou disparaître à la rentrée)

Vous avez un employeur :

- Il prend la formation à sa charge : nécessité d'obtenir une lettre de prise en charge de votre employeur pour cette formation. (voir si l'employeur prend aussi à sa charge les droits de scolarité)

→ Fournir une copie de la prise en charge

OU

Votre formation est prise en charge par la formation continue de votre employeur, (ex : Fongécif, ANFH...) document à faire remplir par l'institut de formation

Vous êtes en disponibilité :

- Vous avez un employeur qui ne prend pas en charge votre formation.

→ Vous devrez payer le coût de la formation (6500€ par an tarif 2020)

Vous êtes un agent du CHU (en attente de réponse de la prise en charge)

→ Fournir une copie de votre prise en charge

Vous n'avez aucune des possibilités ci-dessus :

- Vous pourrez faire une demande de bourses sur le site de la Région à partir du jeudi **3 JUIN 2021** jusqu'en **OCTOBRE 2021** à l'adresse suivante : <https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>

Dès que la campagne de bourses est ouverte. Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier après le dépôt.